

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 24 septembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 93 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGLOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALLETTI représentée par Julien RAVIER - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Bernard MARTY - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Christophe DE PIETRO représenté par Roland MOUREN - Marie-France DROPY OURET représentée par Michel AZOULAI - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Marie-Louise LOTA - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Gérard CHENOZ - Vincent GOMEZ représenté par Gérard POLIZZI - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Catherine PILA - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Martine RENAUD - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Solange BIAGGI - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Roland BLUM - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nouriati DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Antoine MAGGIO - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUECCI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 24 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**PROX 027-493/19/CT**

**■ CT1 - Approbation d'une convention de partenariat 2019 avec l'éco-organisme CITEO pour l'optimisation du dispositif de tri des emballages sur le périmètre des plages de la ville de Marseille**

**DTD 19/17687/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de son agrément comme éco-organisme pour la prise en charge des déchets d'emballages, CITEO a lancé le projet : « Vous Triez, Nous Recyclons » pour répondre à la problématique de la stagnation du geste de tri des bouteilles plastique.

Ce projet a trois objectifs à court terme : installer des nouveaux dispositifs de tri *a minima* pour les bouteilles PET dans des lieux où les performances de tri sont basses, convertir un maximum de citoyens « non trieurs » ou « trieurs occasionnels » en « trieurs systématiques », et tester l'impact de différents leviers d'incitation au geste de tri :

- Par l'apport d'un nouveau service disponible dans la rue : ex déploiement « d'ilots de tri » sur Marseille
- Par l'installation de nouveaux dispositifs dans des lieux hors-foyer : exemple « tri sur les plages »
- Par la rémunération du geste de tri à titre expérimental : dispositifs type « RVM » (Reverse Vending Machines).

Toutes ces actions étant relayées par une communication dédiée. Le projet est soutenu par un plan de communication 360° (communication multi-supports) impliquant toutes les parties prenantes. Les territoires visés sont la Métropole du Grand Paris et la Ville de Marseille.

Il s'agit d'un projet expérimental dont les conclusions devront préfigurer des solutions à déployer sur le territoire national et accélérer la progression du taux de Recyclage des bouteilles PET.

En 2018, par délibération PROX 040-315/18/CT les parties ont conclu un partenariat pour la réalisation d'une expérimentation sur les plages urbaines de Marseille et elles se sont rapprochées pour renouveler cette expérimentation sur l'année 2019.

Pour ce projet expérimental, le Territoire de Marseille Provence s'engage à prendre en charge les frais de travaux de génie civil nécessaires à l'accueil des conteneurs, et l'exploitation : collecte, entretien et maintenance des conteneurs, tri des flux, recyclage des matériaux et production d'indicateurs de suivi de l'expérimentation. CITEO s'engage à contractualiser avec un tiers pour l'acquisition, la livraison ou l'implantation des mobiliers de collecte sélective et de leur signalétique, pour réaliser des missions de sensibilisation au tri des usagers des plages, dans un esprit de concertation avec le Territoire de Marseille Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Signé le 24 Septembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019**

- Le Code de l'Environnement;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix Marseille Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté du 23 août 2017 portant agrément de CITEO.

## **OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

### **CONSIDERANT**

- Que la signature de cette convention permettra la mise en place et le financement par CITEO d'actions d'amélioration de la collecte des bouteilles plastiques sur la commune de Marseille du territoire Marseille Provence,
- Que la mise en œuvre de ces actions permettra à terme d'améliorer les performances du recyclage sur le territoire Marseille Provence

### **DELIBERE**

#### **Article 1:**

Est approuvée la convention de partenariat avec l'éco-organisme CITEO pour l'optimisation du dispositif de tri des emballages sur le périmètre des plages de la ville de Marseille.

#### **Article 2:**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est habilité à signer cette convention.

#### **Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Collecte et Traitement des Déchets du Territoire Marseille Provence. Nature 74788 pour les recettes ; sous Politique G130 ; Fonction 7213 - Nature 611 pour les dépenses.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 24 Septembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019